

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-047

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-CINQ AVRIL à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRC)

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : M. RIQUELME à M. CHAMBI – M. CAMPENS à Mme RIALLAND – Mme LE MOIGNE à M. GARNIER – Mme VACCA à M. PEZERY – M. FIORE à Mme DELI

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

« Après le renouvellement général des Conseils Municipaux, ces derniers doivent procéder à la désignation de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'élire les délégués aux syndicats dont est membre la commune, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que l'élection devra s'effectuer au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu. »

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Maire, son bulletin de vote.

Pour ce qui concerne le S.I.R.C., le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- à déduire bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 25

Ont obtenu pour les postes de :

- DELEGUES TITULAIRES :

Mme Cécile GOMEZ et Mme Céline PRATI-AIGUIER : 25 voix.

- DELEGUE SUPPLEANT :

Mme Valérie AUBRY: 25 voix

Sont donc élues, à la majorité absolue, au sein du S.I.R.C. :

Mme Cécile GOMEZ et Mme Céline PRATI-AIGUIER, Déléguées titulaires

Mme Valérie AUBRY, Déléguée suppléante

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

